

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du 25 mai 2020 à 20 heures

Présent(e)s : BARRAZ Pauline, BERGIN Frédéric, CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, TISSOT Julien, VILLAIN Marie.

Secrétaire de séance : BARRAZ Pauline

1°- Election du Maire :

Après avoir ouvert la séance, M. CARREL Henri déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. Mme BARRAZ Pauline a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (article du CGCT). Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a été remplie.

Il a ensuite invité les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Le Maire est en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Mme HUGONOT Christelle a obtenu 15 voix, elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2°- Détermination du nombre des adjoints :

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer 3 postes d'adjoints.

3°- Election des adjoints :

Sous la présidence de Mme HUGONOT Christelle élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire maximum et un au minimum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints. Au

vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du 1^{er} adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. MARTIN Thierry a obtenu 15 voix, il a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

- **Election du 2eme adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. CHOLAT Claude a obtenu 15 voix, il a été proclamé 2eme adjoint et immédiatement installé.

- **Election du 3eme adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

M. FOURNIER Raymond a obtenu 14 voix, il a été proclamé 3eme adjoint et immédiatement installé.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 9 juin à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Christelle HUGONOT



Affiché le 29/07/2020

La secrétaire de séance,
Pauline BARRAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pauline Barraza', written over a circular stamp.